

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR LETTRES ET LANGUES DU 6 SEPTEMBRE 2012 PAR LA LISTE « HUMANITÉS ET COLLÉGIALITÉ »

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1°) Réduction de l'allocation de la part de la Présidence d'où réduction du nombre de groupes et restriction sur les dates d'inscription (angl. et LEA).

Effectifs L1 à la date du 5 sept. (on sait qu'ils vont augmenter) : all. 9 + ital. 14 = 23 (beaucoup de mutualisations) ; angl. 188 (on vise 220) et LEA 298 (on vise 350) : en baisse ; esp. 48 ; droit/langues et SDL : tassement ; lettres : 90.

Les effectifs sont globalement en baisse à cause des mesures prises en angl./LEA.

- H. Tison (co-dir. angl.) : quid du travail annoncé l'année dernière sur les prévisions de groupes ? va-t-on en fermer ?

- JM Fournier : il y aura peut-être des ajustements en fonction des informations qui remonteront des départements. S'il y a des endroits où on peut fermer des groupes, cela permet d'en ouvrir ailleurs, là où il y a des besoins.

2°) Point rapide sur les postes

Après le Conseil d'UFR du 5 juillet, réunion le lundi suivant de la CCP (directeurs de composantes/présidence) pour l'utilisation des postes 2012-13 (la décision des affectations pour la rentrée 2013 se fera, elle, le lundi 9 septembre et l'information sera répercutée dans les départements).

- 2 postes en 7^e section (ling.) : ATER entérinés (et on a demandé 2 postes à l'ouverture)

- 9^e (français) : ATER en remplacement de Marion Chenetier

- 10^e (litté compa, poste de L. Arnoux-Farnoux) : refus de financement. À la place du support d'ATER, on n'obtient que 192h de compensation (le CNRS paie 192h x 40 euros à la Présidence qui les reverse à l'UFR, alors qu'un ATER coûterait 32 000 euros).

- 11^e (angl.) : départ de 2 PR remplacés par 2 ATER ; le poste MCF de H. Escudié est perdu (passé en droit) ; celui de N. Léorat devient support de l'ATER de 10^e (ancien français)

- 12^e (all.) : accord pour que le poste de lecteur d'allemand soit transformé en support ATER

- 14^e (langues romanes) : détachements Piel & Vauthier (esp.) —> ATER correspondants

poste MCF de C. Lastraioli passée PR —> ATER esp.

complément poste PAST ital. : renouvelé.

On obtient à peu près ce qui avait été demandé ; mais en anglais un poste d'ATER est perdu, au profit du français médiéval.

3°) Calendrier prévisionnel des Conseils et des assemblées des directeurs

- S. Humbert-Mougin (H&C) signale l'impossibilité, pour les collègues intervenant dans les « parcours » et les UE d'ouverture, d'assister aux séances du Conseil (ADS et RI le jeudi après-midi).

- C. Gonzalez (resp. admin. UFR) : difficile de fixer un autre jour que le jeudi ; il faut respecter aussi le rythme de 15 jours avant CEVU, à cause de la commission permanente du CEVU qui siège une semaine avant celui-ci.

- F. Toupin (H&C) rappelle l'engagement pris pour le nouveau calendrier de libérer juillet ; JM Fournier répond que le Conseil échappe à ce cadre à cause de la question des postes qui ne peut être traitée que début juillet (informations en provenance des dép., demandes portées à la présidence).

- P. Chardin (dir. litté-compa) : pour les enseignants d'agrégation, on ne peut pas appliquer les 12 semaines.

4°) Modification de l'équipe de direction

À leur demande, Cécile Goï (insertion prof.) et Sabrina Ferrara (valorisation des formations) ne seront plus directrices adjointes ; elles continueront leur travail comme « chargées de mission », n'assistant que mensuellement aux réunions de co-direction. Elles interviendront au Conseil quand nécessaire. Ceci sera formalisé au prochain Conseil.

5°) Modification de la composition du Conseil (membres élus)

- À la suite du départ en retraite de P. Laurence, arrivée d'Alfredo Gomez Muller (PR esp.) remontant sur la liste « Humanités et collégialité » — également membre du CEVU.

- Pour remplacer Gwenaëlle Baudet (BIATOSS) partie en médecine, il faudra procéder à une nouvelle élection car il n'y a pas de « suivant de liste ». Idem pour les délégués étudiants. C. Gonzalez ne prévoit pas cela avant mi-oct., à cause des délais de publication de liste.

II. AFFAIRES GÉNÉRALES : approbation des comptes rendus des Conseil des 14 juin et 5 juillet

CR du 14 juin

- E. Gavaille (H&C) s'étonne de la formulation, p. 8, concernant les obligations de service : « JM Fournier précise qu'un arrêt du Conseil d'État indique que les heures d'enseignement *et leur positionnement* sont du ressort du chef d'établissement ». Dans un courriel aux membres du Conseil (1^{er} juin) elle avait rappelé les textes réglementaires (décret de 1984 sur le statut des EC modifié en avril 2009 : le CA ne valide que la répartition générale enseign./recherche, et non l'EDT), et elle y avait demandé que les textes invoqués depuis plusieurs mois par JM Fournier soient produits. JM Fournier avait évoqué précédemment un article du Code de l'éducation sur la responsabilité du chef d'établissement (quelle en est la référence ?) ; celui qu'elle connaît en tout cas et lit devant le Conseil (L 954-1 : « le CA définit les principes généraux de répartition des obligations de service ») a été contesté parmi d'autres dispositions de la LRU en QPC (« Question prioritaire de constitutionnalité ») comme « pouvant porter atteinte à l'indépendance des EC », et renvoyé du Conseil d'État devant le Conseil Constitutionnel (juin 2010), et c'est donc celui-ci qui en dernière instance a rendu sa décision, le 6 août 2010. E. Gavaille ne connaît pas cet arrêt du Conseil d'État invoqué par JM Fournier et réclame que le texte en soit communiqué à tous. Selon elle, en cas de manquement d'un collègue « indélicat », le directeur d'UFR et le président d'université sont certes responsables, au sens où ils valident la fiche récapitulative d'un service non effectué entièrement comme « réputé fait » (et de ce fait ils seraient eux-mêmes attaquables) ; ils disposent de mesures de contrainte *après coup* (sanctions jamais utilisées), mais elle attend un texte sur quelque capacité du « chef d'établissement » à imposer d'avance « le positionnement » du service. Néanmoins elle se réjouit qu'un vote soit désormais envisagé au niveau de l'UFR sur les disponibilités horaires des EC.

JM Fournier appelle à un consensus entre les collègues, et promet de produire le texte qu'il a évoqué. Il envisage une commission de travail sur cette question (le non-respect des disponibilités demandées représenterait 15% des EDT).

- E. Huver (dir. Sodilang) demande une reformulation p. 7 à propos du vote sur la transformation de CM en TD dans le master Sodilang. Elle récusé le terme de « normalisation » et réclame qu'on mentionne expressément son refus de cette proposition de vote, comme elle l'avait alors demandé : « au motif que la formation à distance n'est pas comparable aux autres ». JM Fournier répond que le vote n'avait porté que sur la « normalisation », et non sur la motivation. Des membres d'H&C proposent de remplacer au moins « normaliser », qui n'est pas neutre, par « ramener ». Après discussion et moyennant cette modification, le CR du 14 juin est adopté moins 8 abstentions (dont des membres H&C). V. Castellotti propose qu'on enregistre les Conseils pour attester des propos tenus en cas de litige.

CR du 5 juillet

Une inquiétude de Maria Enriquez (dir. esp.), sur les postes d'Amélie Piel et de Bénédicte Vauthier, met en évidence une erreur : il faut écrire 14^e section au lieu de 20^e (erreur due peut-être à une confusion avec le profil « 20^e siècle »). H. Tison signale qu'elle n'était pas présente à ce Conseil (à corriger p. 1). Après ces modifications, le CR est adopté moins 5 abstentions (membres absents ce jour-là).

III. AFFAIRES PÉDAGOGIQUES

1^o) Mesures transitoires et modification des MCC (modalités de contrôle des connaissances)

JM Fournier propose de faire confiance aux départements, de procéder à un vote formel en Conseil d'UFR pour que l'ensemble puisse passer devant le CEVU de la semaine suivante. C. Gonzalez liste les questions subsistantes du SEVE.

- ex. en Anglais : pour les licences, en « langue orale », il est mentionné « écrit et oral » ; F. Toupin répond qu'il faut un écrit pour la « transcription phonétique ». A. Chommeloux (dir.-adj. à la pédagogie) dit qu'il faut effectivement quelques lignes d'argumentation à l'intention du SEVE.

- Concernant les mesures transitoires, C. Gonzalez indique qu'il faut bien revoir la correspondance avec les ETCS. Mais ajuster à l'ECTS près est impossible, il faut respecter le principe selon lequel l'étudiant y gagne.

- Fr. Bouchard (dir. ital.) proteste vigoureusement contre une administration « parasitaire » qui chipote sur des détails et fait faire des tâches de secrétariat aux enseignants. JJ Tatin se joint à cette protestation contre Mme Imbault. Ph. Chardin s'indigne aussi contre le SEVE, qui « lamine des enseignements littéraires » sur lequel il n'a aucune compétence.

- JM Fournier demande qu'on reconnaisse la nécessité du travail accompli en amont par le SEVE. Les dernières modifications et justifications doivent parvenir à la direction de l'UFR pour le lundi suivant. Les documents seront transmis au CEVU avec approbation du Conseil d'UFR. Celui-ci donne donc son accord par anticipation sur ces corrections ou précisions.

2°) En L3 LEA, problème des étudiants qui partent à l'étranger. JM Fournier rappelle que les examens de rattrapage doivent avoir priorité sur le stage. Un texte est soumis au Conseil, pour être transmis au CEVU : un étudiant ne peut partir tant qu'il n'a pas validé tout son L2 (argumentation : ceci est dans l'intérêt des étudiants, pour leur éviter une situation d'incompatibilité qui se solde régulièrement par la non-validation du diplôme).

Le texte est voté à l'unanimité — mais, précise Paul Gaudin, c'est le CEVU qui décidera ensuite.

3°) Réajustements de maquettes

- L2 Angl., 24h TD, mais en réalité 12 TD + 12 TP (aux 2 semestres) : adopté.

- Droit-langues, modification d'une UE en entraînement au TOEFL : adopté.

- LEA/esp., remplacer CC par ET à cause du passage au « tout CM » : adopté.

IV. QUESTIONS DIVERSES

1°) Question posée sur l'accès des étudiants SDL au parcours LEC

JM Fournier : chaque dép./filiale fixe à son gré l'accès des étudiants aux « parcours » additionnels, mais il faut le signaler suffisamment tôt.

Ph. Chardin dénonce un changement d'orientation entre l'annonce d'une ouverture généralisée et l'organisation. JM Fournier répond que c'est aux départements de s'entendre entre eux. Laurice Tuller (SDL) assure S. Humbert-Mougin qu'il n'y a aucune opposition de son département au parcours litté-compa.

2°) Dédoublé de groupes en L3 demandé par Ph. Chardin, d'autant qu'il faut tenir compte des effectifs Erasmus. JM Fournier estime que ce type de décision ne concerne pas le Conseil. N. Damiani (élue BIATOSS, secr. Lettres) signale l'incidence du dédoublement sur les autres enseignements de lettres (ancien français, latin et linguistique) : ce n'est pas infaisable mais compliqué.

S. Humbert-Mougin demande pourquoi on n'a pas prévu d'emblée 2 groupes en L3. JM Fournier répond que ç'aurait été tout aussi compliqué. Il faut être vigilant sur l'enveloppe globale. On est tenu de faire des prévisions au plus près. Le plafond est de 45 par groupe.

Ph. Chardin insiste sur la lourdeur du travail de correction en Lettres (dissertations).

3°) Question sur l'organisation tardive de la rentrée (F. Toupin)

- F. Toupin : Pourquoi avons-nous eu des EDT si tard ? peut-on espérer avoir des prévisions d'EDT dès le début juillet ? JM Fournier répond qu'il y a eu avec le nouveau contrat des ajustements de maquettes jusqu'au 4 juillet dernier ; mais il juge que pour l'année à venir, le travail sera fait bien plus tôt. F. Toupin constate que l'idée initiale du calendrier de travail s'est délitée.

- H. Tison conteste l'explication donnée par JM Fournier concernant la date à partir de laquelle on a pu commencer à faire tourner ADE (le 6 juillet). Il y avait beaucoup de chantiers en cours, certes, mais les EDT et la rentrée auraient dû être prioritaires. L'anglais, malgré le sous-effectif du secrétariat, n'était pas en retard sur les dates butoirs concernant les maquettes. Mais des questions sont restées sans réponse pendant longtemps (ainsi, celle des « populations » en LV, en suspens pendant 3 mois) ; il y a des problèmes de communication avec la direction de l'UFR, avec les secrétariats. On manque de directives claires. Il faut 1°) que tout soit bouclé 2 mois à l'avance pour pouvoir faire ensuite des ajustements ; 2°) une procédure très en amont pour éviter que nous ayons « les restes d'ASH » ; 3°) un calendrier réellement commun auquel se tiennent les deux UFR. On manque de locaux en L&L parce que ASH s'est servi au début (exemple de l'amphi 4 retenu pour le master d'histoire alors qu'il pourrait être donné pour un CM de LEA). Il y a chez nous des effectifs trop lourds pour la taille des salles. Peut-on abandonner cette idée de répartition des salles entre L&L et ASH ? Et avoir un calendrier de travail fiable pour le 2^e semestre ? JM Fournier ne veut faire aucun commentaire sur ce qui vient d'être dit.

- H. Tison proteste contre toute insinuation de JM Fournier sur la responsabilité de l'anglais dans le retard pris ; elle rappelle aussi les propos de celui-ci sur la possibilité d'ASH de défaire ses EDT, ce qui n'a pas été le cas. M. Enriquez confirme le sentiment général que L&L est toujours servi après

ASH. C. Gonzalez indique qu'ASH a refusé de modifier son travail fait en avance, grâce à des maquettes peu compliquées.

- E. Gavaille dénonce le manque de moyens dans les secrétariats, alors même qu'en L&L nous avons de multiples formations et « parcours » qui s'entrecroisent. C. Gonzalez répond que la présidence annonce 1000 postes : il faudrait effectivement réclamer plus de moyens.

- JM Fournier assure qu'il n'a jamais mis en cause l'anglais. Sur les suggestions : concernant ASH, la collègue responsable a mis sa démission en balance ; ASH a plus d'étudiants que L&L et des formations « tubulaires », alors que l'UFR L&L a de fortes contraintes dues aux croisements de formations : il faudra donc pour l'année qui vient un calendrier véritablement unique ASH/L&L. Il n'existe pas dans notre UFR de « fiche de procédure » pour l'organisation des EDT ; il a fallu en l'absence de Mireille Motteau reconstruire une méthode.

- H. Tison réclame un calendrier prévisionnel des travaux fiable, même si l'on sait qu'il ne pourra être suivi à la lettre. Il faut abandonner selon elle l'idée d'une répartition des salles par UFR et par département et, si l'on doit travailler en collaboration et non en concurrence entre les deux UFR, commencer le travail bien plus tôt. JM Fournier indique, pour les groupes de plus de 45, qu'il y a un déficit en salles de 60%. H. Tison estime que ASH cherche à se dissocier de L&L et a certainement intérêt à cette répartition des salles. JM Fournier avance l'avantage d'un traitement décentralisé : les départements peuvent faire eux-mêmes les ajustements.

- Ph. Chardin exprime son exaspération : empiètements pédagogiques du SEVE, L&L considéré comme « réservoir de postes » par la présidence, priorité d'ASH sur les salles. S. Humbert-Mougin rappelle que Frank Estay avait « vendu » ADE sur l'argument : plus de la logique de guichet (« premier arrivé premier servi »), or ASH se sert en premier. JM Fournier ne pense pas que ASH profite de nous ou soit de mauvaise volonté, il n'y a selon lui qu'un problème technique et conjoncturel cette année.

4°) Question sur les processus de décision concernant les « ressources » de l'UFR (V. Castellotti)

- V. Castellotti : concernant les « ressources » (budget et moyens humains c'est-à-dire postes, secrétariats), quelles sont les modalités de décision et d'attribution ? (voir déjà sur le budget son courriel envoyé il y a quelques mois au Conseil). Le problème des COM (contrats d'objectifs et de moyens) n'est pas évoqué en Conseil. V. Castellotti signale en outre un prélèvement arbitraire et opaque de 2.700€ sur le budget de Sodilang, pour combler un trou dans les frais d'impression, mais qui en fait ne correspond pas aux dépenses du dép. (or d'après l'antenne financière cela viendrait de la direction ?). Il y a un certain nombre de points pour lesquels on ne sait pas qui décide. Le Conseil d'UFR entérine des choix techniques mais n'est pas à l'origine des orientations, de manière collégiale et démocratique.

- JM Fournier promet de s'informer sur cette affaire de prélèvement, dont il n'avait pas connaissance. Sur le reste, on a redéfini les structures de l'UFR, en confirmant que le seul lieu de décision est le Conseil (tandis que les commissions élaborent de propositions) ; toutes les grandes décisions ont été votées par la Conseil.

- S. Humbert-Mougin fait part de la gêne ressentie par plusieurs collègues sur le rôle joué par l'assemblée des directeurs, commission permanente mais non élue ; il faudrait la placer après les réunions de Conseil, et non avant, pour que symboliquement on n'ait pas l'impression qu'elle prépare le travail. JM Fournier répond que sur certains dossiers, on a besoin de réunions préparatoires, et l'assemblée des directeurs fournit des informations nécessaires pour le travail du Conseil. Il n'y a rien de secret dans cette assemblée. Il prend l'exemple de la grille du référentiel des tâches : les principes ont d'abord été discutés en Conseil, puis revus par l'assemblée pour équilibrage entre départements, et l'ensemble a été remis au Conseil.

- S. Humbert-Mougin évoque d'autres exemples : refonte récente des secrétariats, transformations de CM en TD, dont le Conseil n'a pas été tenu informé. JM Fournier rappelle qu'il y a deux élus du Conseil dans cette commission : M. Hémerly (BIATOSS) et jusqu'à récemment JJ Tatin (EC), qui désormais y siège en tant que directeur de dép. Il signale que la même critique est faite sur les rapports entre CPP (directeurs de composantes) et CA.

- V. Castellotti : une réorganisation du calendrier entre Conseils et Assemblée des dir. n'est pas que symbolique ; il s'agit d'orientations stratégiques que le Conseil devrait discuter périodiquement et devrait pouvoir remettre en chantier (par ex. la politique des postes).

- F. Toupin formule une proposition sur l'ODJ du Conseil, pour que les sujets soumis par les collègues apparaissent dans le corps même des discussions (et non en fin de liste, sous la rubrique « questions

diverses »). JM Fournier est d'accord, mais il ne faut pas alourdir les discussions centrales et il faut un minimum de délai (alors que les questions diverses peuvent être envoyées jusqu'au dernier moment).

- J.C Garrot (H&C) évoque un autre exemple de flottement : le seuil des TD. Il réclame des chiffres clairs : 25-20 pour informatique et labo, 35 pour les LV, 45 pour les autre TD

On vote les 2 propositions :

1°) Réorganisation du calendrier des réunions Conseil/assemblée des directeurs (redécalée après le Conseil)

2°) Les questions proposées par les membres du Conseil sont intégrées au corps de l'ODJ lorsqu'elles sont envoyées avant 10 jours (car les convocations partent 8 jours avant le Conseil). Des questions peuvent être toujours signalées jusqu'au dernier moment, mais alors elles seront traitées en fin de Conseil.

5°) Question sur la double inscription à l'agrégation (H. Tison)

H. Tison : le problème des doubles frais pour une inscription aux agrégations interne et externe sera-t-il discuté au CEVU ? JM Fournier dit avoir transmis la demande.

- H. Tison remercie C. Gonzalez pour l'organisation du secrétariat d'anglais, mais demande qu'il y ait 2 personnes 1/2 (au lieu de 2). JM Fournier ne croit pas qu'on obtiendra un poste complet.

C. Gonzalez pense qu'il faut demander des créations d'emploi pour les secrétariats pédagogiques.

H. Tison ajoute qu'il y a de quoi argumenter vis-vis de la présidence sur le sous-encadrement.

- question sur ADE comme « outil de vérification des services » : JM Fournier y a formellement mis son veto, mais confirme qu'il existe un projet nommé Hélico (Gestion des Personnels enseignants) par extraction d'ADE.